

Je connais les examens réalisés par l'ophtalmologiste

Docteur Didier MALET

Adresse du site : www.docvadis.fr/didier-malet



Validé par

le Comité Scientifique Ophtalmologie

L'examen ophtalmologique de routine comprend un certain nombre d'évaluations pour réaliser un bilan complet de votre vue.

Comment va-t-on contrôler ma vue ?

L'examen a pour but d'identifier un éventuel défaut de la vision. L'ophtalmologiste, ou sa collaboratrice, va donc vous montrer différents signaux visuels (lettres, images de couleur, lumières...) et vous demander ce que vous voyez. L'évaluation de votre vue passe par celle de votre acuité visuelle (sensibilité de vos yeux à voir), de près comme de loin.

Comment se déroule la consultation ?

En début de consultation, le médecin va d'abord vous poser un certain nombre de questions. Certains troubles visuels peuvent, en effet, être liés à des maladies ou à la prise de certains médicaments. Il va aussi se renseigner sur vos antécédents familiaux et personnels : vos parents ont-ils des problèmes de vue ? Votre œil a-t-il été abîmé par le passé ? Avez-vous des maux de tête ?...

L'ophtalmologiste va déterminer votre acuité visuelle, c'est-à-dire votre capacité à discerner clairement les détails des objets. Pour cela, vous devrez lire à haute voix des lettres, dont la taille varie, situées sur un panneau placé à 5 m. Plus vous êtes capable de lire des lettres de petite taille, plus votre acuité visuelle est bonne. Si votre acuité visuelle est parfaite, elle est cotée 10/10, ce qui correspond à celle d'une personne en bonne santé, sans défaut de vision. Si elle est cotée 5/10, cela signifie que votre œil n'est capable de voir de façon nette que des détails 2 fois plus gros que ceux vus par une personne en bonne santé, sans défaut de vision.

L'acuité visuelle est mesurée par la lecture de lettres de plus en plus petites

Après avoir mesuré votre acuité visuelle, votre œil sera examiné à l'aide d'une lampe à fente, sorte de microscope permettant de voir des détails anatomiques de l'œil.

L'examen attentif de l'oeil est fait avec une lampe grossissante

Puis l'ophtalmologiste mesure la pression à l'intérieur de votre œil, appelée pression intraoculaire. Une élévation de cette pression peut révéler la présence de certaines maladies des yeux (comme le glaucome).

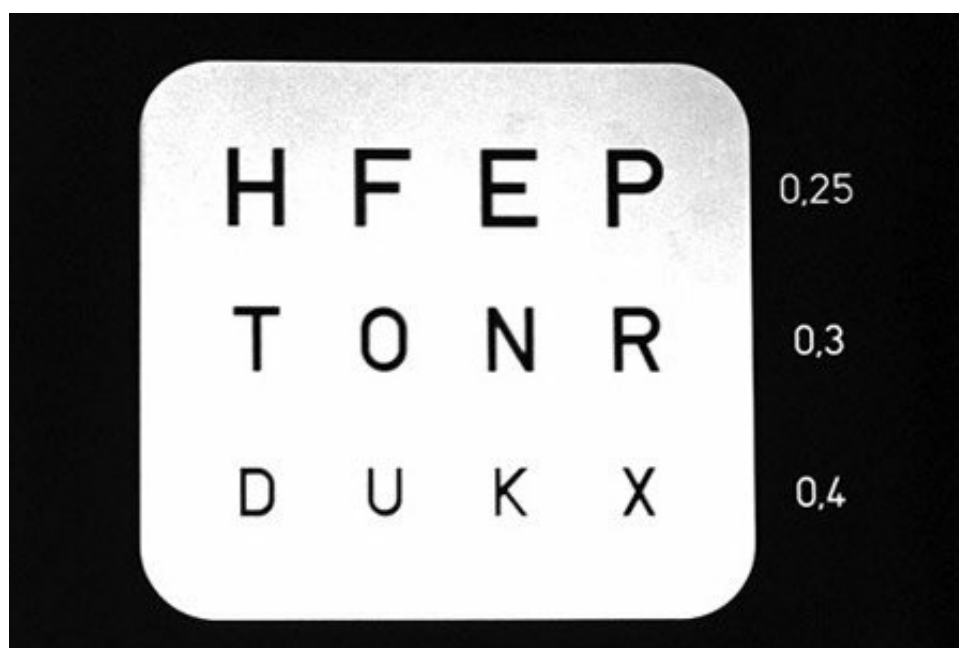
La tension oculaire est mesurée avec un tonomètre pour dépister un éventuel glaucome

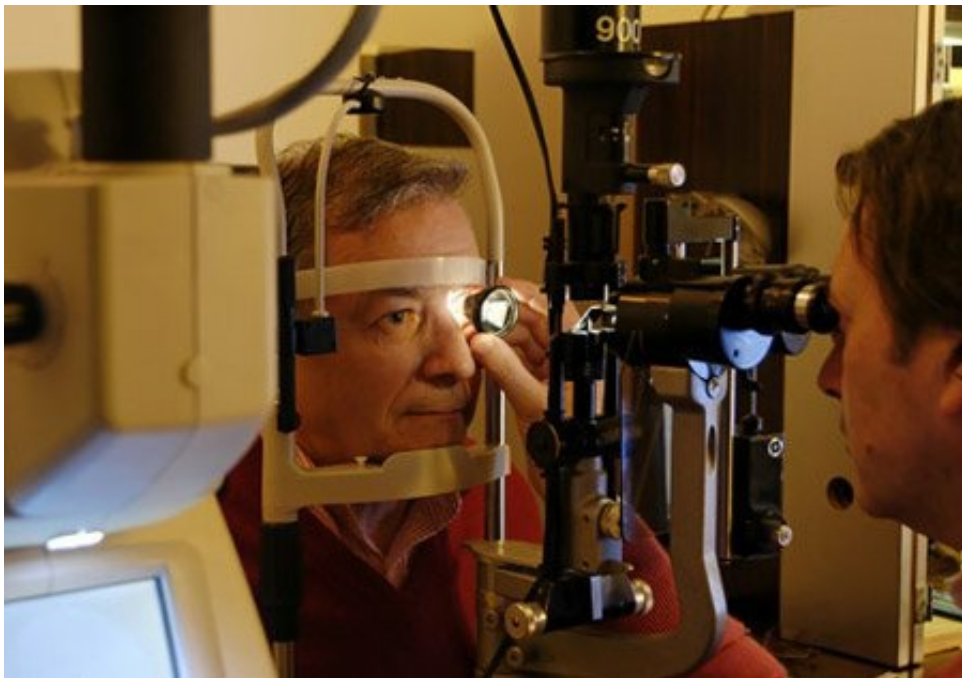
Un examen de votre champ visuel peut être réalisé, si l'ophtalmologiste le décide. Il a pour but d'évaluer la zone que votre œil immobile est capable de voir, sur les côtés comme en hauteur. Un rétrécissement du champ visuel peut, en effet, révéler certaines maladies de vos yeux.

L'examen de votre champ visuel évalue votre capacité à voir sur les côtés et en hauteur

Enfin, l'ophtalmologiste va pratiquer le fond d'œil, avec ou sans dilatation en fonction de vos possibilités (la dilatation est gênante pour conduire et travailler pendant 2 h environ) et de la nécessité médicale, pour vérifier la rétine, le nerf optique et les vaisseaux.

Le fond d'oeil visualise la rétine, les vaisseaux et le nerf optique







Certains examens sont-ils douloureux ?

Non, une consultation ophtalmique ne comprend pas d'examen douloureux. Tout au plus, l'évaluation de la pression intraoculaire peut vous surprendre : soit un jet d'air est projeté sur votre œil, soit un petit appareil est appliqué sur sa surface. Et la réalisation du fond d'œil peut être désagréable lors de sa réalisation par contact (verre à 3 miroirs).

Que faut-il préparer pour cette consultation ?

Si vous portez déjà des lunettes, vous devez prendre avec vous l'ordonnance ayant servi à leur fabrication. Même si vous portez vos lunettes de façon épisodique, pensez à les prendre ce jour-là. Si vous prenez des médicaments, il est important d'en faire la liste pour la présenter à l'ophtalmologiste.

A quel rythme faut-il consulter ?

Le rythme de consultation est variable selon vos antécédents familiaux ou personnels, et selon vos maladies présentes. Demandez toujours conseil à votre ophtalmologiste. Une visite bi-annuelle est conseillée. Toutefois, si vous constatez une baisse brutale de votre vue, si elle devient trouble, si certains symptômes apparaissent (œil rouge, œil douloureux...), si vous avez reçu un choc, vous devez consulter.

La consultation ophtalmique fait intervenir de nombreux appareils de mesure qui peuvent impressionner. Ils sont imposants par les systèmes d'optique utilisés et les systèmes d'analyse d'images dont ils disposent, mais, en soi, l'examen ophtalmique n'est jamais douloureux.

